L'enjeu de la décarbonation du charbon

Étude effectuée par la FABI dans le cadre d'Engineers Europe

Philippe Charlez, Nicolas Meilhan & Hugo Ven Der Heiden

Huit ans après la COP21, la décarbonation mondiale est en *« panne sèche »*. Si depuis 2015 les émissions de l'OCDE se sont contractées de 7%, celles des pays émergents se sont accrues de 12%. En conséquence, durant la période 2015 à 2023, les émissions mondiales ont progressé de 8,5%. Tirée par les émergents, la consommation d'énergies fossiles a augmenté durant la même période de 7% battant des records année après année. Quant à la part de ces énergies fossiles dans le mix mondial elle s'est modestement réduite de 85% à 82%. En d'autres termes malgré nos incantations journalières, les fossiles demeurent le maître absolu du panorama énergétique mondial. Malgré 7000 milliards de dollars d'investissement dans les énergies renouvelables depuis une quinzaine d'années, nous avons échoué à décarboner l'économie mondiale.

Dans ce panorama, le charbon reste la seconde source d'énergie en importance. En 2022 la "gaillette" comptait pour 27% de la consommation d'énergie primaire et 35% de la génération électrique. Toutefois derrière ces 35% se cache une très forte disparité : 93% de l'électricité charbonnière se concentre dans un *« club »* de 14 pays (> 100 TWh) responsable de 27% des émissions mondiales de GES. Aussi est-il est impératif de changer radicalement de logiciel en s'attaquant en priorité à l'électricité

Un second sujet prioritaire récurrent aux COPs est d'aider les pays les plus pauvres à opérer leur transition énergétique mais aussi à s'adapter au réchauffement climatique dont 90% des victimes se situent dans les pays émergents. Selon l'économiste britannique Nicholas Stern, cela nécessiterait un transfert de 2500 G$ par an des pays riches vers les pays pauvres soit près de 4% du PIB de l'OCDE. Ce fonds ne pourrait être directement constitué sous peine d'entraîner une récession structurelle dans les pays de l'OCDE déjà surendettés.

Pour conjuguer les deux objectifs, nous avons proposé dans le cadre d'Engineers Europe l'instauration d'une taxe à l'importation égale à un quart du pourcentage électrique charbonnier sur les biens en provenance du *« club des 14 »*. Ainsi, un produit importé d'Inde (74% d'électricité charbonnière) ou de Chine (61% d'électricité charbonnière) en France (ou tout autre pays importateur de ces produits) seraient respectivement taxés à hauteur de 19% et 15%. Collectés par un organisme international, les fonds seraient redistribués aux pays les plus pauvres pour qu'ils puissent à la fois assurer leur transition et surtout s'adapter au

réchauffement. Sur l'année 2022 une telle taxe aurait rapporté 1250 G$ soit la moitié de la somme avancée par Stern.

Pays 2022	Production TWh	% élec charbon	Taxe %	Exports G$	Taxe G$
Chine	5398	61%	15%	3347	510
Inde	1380	74%	19%	458	85
US	904	20%	5%	2090	104
Japon	309	30%	7%	752	56
Corée	209	34%	8%	690	58
Indonésie	205	62%	15%	293	45
Afrique du Sud	197	84%	21%	124	26
Russie	192	16%	4%	591	24
Allemagne	181	31%	8%	1632	128
Australie	131	48%	12%	413	49
Pologne	127	71%	18%	337	60
Taiwan	121	42%	11%	478	50
Turquie	113	35%	9%	253	22
Vietnam	101	39%	10%	371	36
Total	9568			11829	1254

Club des 14 pays produisant plus
de 100 TWh d'électricité charbonnière

La méthode est triplement vertueuse. Réenchérissant le prix des produits exportés, elle encouragerait le *« Club 14 »* à réduire le plus rapidement possible son électricité charbonnière. Tout pays réduisant sa production électrique charbonnière sous les 100 TWh sortirait automatiquement du Club et verrait sa taxe réduite à zéro. Elle inciterait aussi le consommateur à réorienter ses achats vers des produits à empreinte carbone plus faible devenus, grâce à la taxe, mécaniquement moins chers. Enfin elle permettrait aux pays les plus pauvres de financer massivement les projets d'atténuation et surtout d'adaptation indispensables à leur survie face au réchauffement climatique. De surcroit, elle permettrait d'éviter des exodes massifs des pays les plus sensibles notamment à la montée des océans.

La méthode ne pourrait être appliquée qu'avec un assentiment mondial et décidée au niveau de la COP. Et là est évidemment toute la difficulté notamment au sein de l'UE où seuls deux pays (l'Allemagne et la Pologne) seraient visés par la taxe. Enfin, compte tenu des énormes sommes collectées, la gestion des fonds devrait être gérée par un organisme de contrôle très rigoureux (dépendant de l'ONU) ceci afin éviter toute dérive dans des pays récepteurs souvent minés par la corruption.

L'avenir de nos enfants est en jeu : à nous de nous montrer enfin à la hauteur.